



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Remboursement des téléconsultations post-covid

Question écrite n° 30850

Texte de la question

Mme Valérie Bazin-Malgras attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la pratique de la téléconsultation. En effet, afin de respecter les consignes de confinement et de protéger l'ensemble de la population, certains professionnels de santé (médecin, infirmier, sage-femme, orthophoniste, masseur-kinésithérapeute) ont pu proposer une prise en charge à distance de leurs patients. Cette solution a permis la continuité des soins tout en limitant les risques de propagation du coronavirus. Toute personne a pu ainsi bénéficier d'une téléconsultation prise en charge à 100 % par l'assurance maladie. En outre et par dérogation, les personnes infectées par le covid-19 ou susceptibles de l'être, ont pu s'adresser à un autre médecin de ville pour une téléconsultation si leur médecin traitant n'était pas disponible ou si elles n'en avaient pas. Alors que la situation sanitaire - toujours sous surveillance - est presque revenue à la normale, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il envisage de pérenniser ce système notamment en milieu rural et dans les déserts médicaux et, le cas échéant, à quelles conditions.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Bazin-Malgras](#)

Circonscription : Aube (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30850

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juin 2020](#), page 4548

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)